



Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le
ID : 029-212902258-20240318-2024_0001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 13 mars 2024

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY, Chloé ANDRO

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Hervé LE COZ, Mickaël LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Thierry ARNOULT

Absents excusés :

Christelle GUEZENGAR (procuration à Christine LE GOFF LE PESQUE), Armelle RONARC'H (procuration à Michèle BUREL), Patrick PERENNOU (procuration à Jacqueline JAFFRY)

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

Objet : Délibération n°2024-0001– Approbation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la future médiathèque

Monsieur Philippe RONARC'H rappelle au conseil municipal le PCSES qui a fait l'objet d'une présentation en commission culturelle élargie à l'ensemble du conseil municipal le 26 février 2024.

Il rappelle à l'assemblée que ce document stratégique, issu du travail réalisé par Anton-Mikael RENAUD, chargé de projet médiathèque au sein de la commune, constitue le cadre du projet de médiathèque mais aussi de son fonctionnement ultérieur et aura pour vocation d'être revu environ tous les cinq ans pour accompagner le fonctionnement et les évolutions du service.

Il souligne que dans l'immédiat, ce document fera partie intégrante des différentes demandes de subventions pour la réalisation du projet de construction de la future médiathèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 3 Abstentions (Patrick PERENNOU, Jacqueline JAFFRY, Thierry ARNOULT)

- **APPROUVE** le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la future médiathèque tel qu'annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à inclure ce document dans toutes les demandes de financements qui seront nécessaires à la réalisation de la construction de la future médiathèque.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 18 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication